

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, salle des Ormeaux, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 juillet 2022 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 22

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Dominique BOCQUET), Céline PAOLI, Catherine BESNARD (pouvoir de Rosane POLIDORI), Patrick OYSELLET (pouvoir de Carl REMAUD), Thierry BENOEAU, Olivier VRIGNON, Grégory BLUTEAU, Maryline GIRAUD, Aline GRONDIN, Philippe GUILLET, Jonathan MICHEAU, Yvette NANINCK, Romain TRICOIRE, Huguette VANHAUTE, Jean HERB, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Dominique BOCQUET	procuration à	Sonia GINDREAU.
Rosane POLIDORI	procuration à	Catherine BESNARD.
Carl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Audrey GIBOULEAU.		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Gérard BOURON.**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 22-07-062 : FINANCES – Tarifs municipaux 2022
- 22-07-063 : FINANCES – Taxe de séjour 2023
- 22-07-064 : FINANCES – Enfance – Dotation de matériel informatique à l'école Saint Joseph – Demande de subvention
- 22-07-065 : FONCIER – Proposition d'acquisition d'un garage rue de la République
- 22-07-066 : INTERCOMMUNALITE – Groupement de commandes 2020 pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien – Avenant
- Relevés de décisions de Madame le Maire en application des délégations confiées par le Conseil Municipal
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h34.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin dernier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20			

22-07-062 : FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX 2022

Annexe 1 : Tarifs municipaux 2019 – 2020 – 2021 – 2022

Arrivées de Monsieur BLUTEAU et Madame GRONDIN à 19h40.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOEAU.

Monsieur BENOEAU explique que par délibération n°21-12-102 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé des tarifs municipaux pour l'année 2022.

Juridiquement, l'ensemble des commerçants (restaurateurs et commerçants qui déballetent en devanture de leur magasin) sont soumis à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Ce sujet a été retiré à l'ordre du jour de la séance du 30 juin dernier en raison de la proposition de tarif pour le déballage de produits sur la voie publique.

Il convient de se prononcer sur les propositions de changement de tarifs suggérés par la commission des finances et de déterminer un prix pour l'autorisation d'occupation temporaire relative au déballage de produits.

Monsieur BENOEAU précise que la mise en œuvre des tarifs communaux était aléatoire par le service de droit de place dans le passé. La très grande majorité des commerçants payait sur la base de 22 € le mètre carré occupé.

Madame MARETTE, fait part de la réflexion de la commission d'appliquer un tarif différent en fonction de la durée d'activité des commerçants (saisonniers ou annuels). Cependant après réflexion, elle précise que même en cas de tarif d'occupation identique, les commerçants annuels paieront moins cher que les saisonniers en rapportant le montant de la tarification de manière mensuelle.

Monsieur BOURON demande ce qui est pratiqué dans les autres communes ;

Madame PAOLI précise que le tarif proposé est inférieur par rapport à ce qui peut être observé dans les autres communes avoisinantes.

Madame LIEVOUX et Monsieur BLUTEAU regrettent que toutes les données n'aient pas été fournies lors de la commission finances.

Monsieur BENOEAU explique que Monsieur CHERON était en arrêt de travail lundi dernier, ce qui ne lui a pas permis de faire un point préparatoire avec lui.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE** les modifications des tarifs municipaux 2022 tel que présenté en annexe ;
- **MODIFIE** le tarif « AOT – Déballage de produits » à hauteur de 25 € le mètre carré.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

22-07-063 : FINANCES – TAXE DE SEJOUR 2023

Annexe 2 : Modalités de la taxe de séjour

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOEAU.

Monsieur BENOEAU rappelle que par délibération du 30 juin 2022, la Commune a délibéré sur la taxe de séjour.

Par courriel en date du 11 juillet, la Direction Départementale des Finances Publiques nous informe que les tarifs présents dans la délibération ne respectent pas l'article L2333-30 du CGCT. Cet article dispose que « Le tarif retenu par la Commune pour une des catégories d'hébergement ne peut excéder le tarif retenu pour une catégorie supérieure de même nature ». Or la délibération prévoit pourtant un tarif plus élevé pour les terrains de camping 3, 4 et 5 étoiles et les emplacements dans les aires de camping-cars que pour les 3 catégories supérieures.

La Direction Départementale des Finances Publiques demande soit d'augmenter le tarif de la catégorie des hôtels de tourisme 3 étoiles, celui de la catégorie des hôtels de tourisme 2 étoiles et celui de la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile, ou bien de diminuer la catégorie des terrains de camping 3, 4 et 5 étoiles qui inclut les emplacements dans les aires de camping-cars.

Monsieur BENOEAU propose de porter la part communale concernant les différentes catégories d'hôtel à 0,70 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUGMENTE** les tarifs de la catégorie des hôtels de tourisme 3 étoiles, celui de la catégorie des hôtels de tourisme 2 étoiles et celui de la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile à hauteur de 0.70 € pour la part communale.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

22-07-064 : FINANCES – ENFANCE – DOTATION DE MATERIEL INFORMATIQUE A L'ECOLE SAINT JOSEPH – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOEAU.

Monsieur BENOEAU explique que L'Etat permet aux communes de doter les écoles privées de matériels informatiques à condition que du matériel informatique ait été également fourni aux écoles publiques.

Cette année l'Etat propose aux communes de commander du matériel informatique reconditionné financé à hauteur de 80 %. Les communes ont à leur charge 20 % du coût d'achat ; le matériel sera propriété de la Commune qui le met ensuite à disposition de l'école privée par convention.

L'école Saint Joseph a informé la Commune qu'elle souhaitait disposer de ce dispositif.

Pour mémoire l'école publique a bénéficié en 2021 de nouveaux matériels informatiques subventionnés par l'Etat (délibération n°21-11-083 en date du 4 novembre 2021).

L'école Saint Joseph a fait part de ses besoins au vu du coût du matériel proposé par l'Education Nationale.

	P.U.	Nombre	PRIX TOTAL
Portables	250,00	12,00	3 000,00
Tablettes	140,00	5,00	700,00
			3 700,00
Part de l'Etat		80,00%	2 960,00
Part de la Commune		20,00%	740,00

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** la commande de matériels reconditionnés ;
- **CHARGE** Madame le Maire à réaliser toute démarche auprès de l'Etat dont la demande de subvention.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

22-07-065 : FONCIER – PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN GARAGE RUE DE LA REPUBLIQUE

Annexe 3 : DIA et Plan

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BENOTEAU.

Monsieur BENOTEAU expose que le 8 juin 2022, la Commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de la vente d'un garage située au n° 4 rue de la République. Ce garage est situé sur la parcelle AP 152 qui sera divisée (le document d'arpentage est en cours) pour permettre la vente unique de ce bâti. Le prix de vente est fixé à 5 500 € non compris les frais d'acte.

La Commission d'Urbanisme lors de sa dernière réunion s'est positionnée pour l'acquisition de ce bien intéressant pour la Commune. En effet cette propriété permettrait à la Commune de pouvoir agrandir et améliorer le parking communal (Baptiste Robin) qui jouxte ce garage. Une telle acquisition permettrait à terme de pouvoir réaménager la sortie du parking qui manque de visibilité pour la sécurité des usagers.

Monsieur ROBIN demande si cette préemption concerne que le premier garage.

Monsieur BENOTEAU confirme que c'est le cas.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'acquérir par voie de préemption un garage situé au n° 4 rue de la République, construit sur la parcelle AP 152 (Document d'arpentage en cours), appartenant à Madame Françoise RICHARD ;
- **CONVIENT** que la vente se fera au prix de 5 500 € hors frais de notaire (frais à la charge de la commune), prix de cession mentionné dans la DIA ;
- **DIT** qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision ;
- **ACTE** que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;
- **RAPPELLE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune, au programme 308 « FONCIER » de la section d'investissement du budget général.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

22-07-066 : INTERCOMMUNALITE – GROUPEMENT DE COMMANDES 2020 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN – AVENANT

Annexe 4 : Avenant

Madame le Maire détaille que par courrier en date du 25 avril dernier, la société Deslandes, titulaire du marché référencé « Groupement de commandes 2020 pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien », a attiré l'attention de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral sur le fait que la conjoncture internationale actuelle ne lui permettait plus de maintenir les conditions tarifaires initiales sur la fourniture des produits d'entretien.

Pour pouvoir maintenir actif ce marché, la société Deslandes demande à appliquer une revalorisation de 27.90 % sur la gamme « ouate, essuyage et papier toilette » et de 11.30 % sur les produits d'entretien et matériels de nettoyage.

La Communauté de Communes nous a sollicité afin de connaître notre position sur cette revalorisation.

Par courrier en date du 29 juin dernier, nous avons accepté de rester dans ce groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant du marché « Groupement de commandes 2020 pour la fourniture et la livraison de produits d'entretiens ».

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			

**RELEVÉS DE DÉCISIONS DE MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS
CONFIÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Références	Objet	Fournisseur	Montant € TTC
2022/05092	Plomberie pour sanitaires publics Ormeaux	Cedeo	539.76 €
2022/05089	Petit matériel pour voirie	Figomex SARL	776.70 €
2022/05088	Affiche programmation animation du 20 au 25 juillet	Graph Images Laballonnerie	420.00 €
2022/05081	Passage de la fibre pour mairie	Orange Resoline	625.20 €
2022/05069	Participation déploiement fibre optique	SyDEV	91 367.00 €
2022/05068	Participation déploiement fibre optique	SyDEV	35 356.00 €
2022/05061	Réparation point lumineux 007-002 rue Saulniers	SyDEV	720.00 €
2022/05052	Commande de sacs poubelle	Gestes propres	600.00 €
2022/05049	Réparation Quad	Equip Jardin Atlantic	2 098.19 €
2022/05044	Crédit bail sept à dec 2022 copieur c300i	CM CIC Leasing Solutions	816.00 €
2022/05042	Balade commentee thème paysage	Terra Amenite	895.97 €
2022/05040	Enveloppes mairie	Maxipap	1 398.48 €
2022/05039	Ecran Accueil Mairie	Cdiscountpro	199.19 €
2022/05036	Réparation Iveco Voirie	Carrosserie Jardaise	293.44 €
2022/05032	Bâches de pignon pour podium	SLV MBS Productions	950.00 €
2022/05029	Stock bois lambourde et contre plaque	Partedis	896.10 €
2022/05028	Lambris PVC plafonds sanitaires Ormeaux	Partedis	287.71 €

Monsieur BOURON demande si la participation au SyDEV pour un montant de 91 367 € correspond au total de la participation communale pour le déploiement de la fibre.

Après vérification il s'avère que cette somme correspond aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques et d'éclairage public qui ont été effectués à l'occasion du déploiement de la fibre optique dans les rues de la République et du Grand Brandais.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GUILLET suggère concernant l'exploitation de la plage de la Mine, qu'une réunion ait lieu sur place avec les services de l'Etat afin qu'il constate la nécessité en saison d'avoir un point de service sur site.

Monsieur ROBIN fait remarquer que la largeur du chenal de Grand Boisvinet est d'une largeur de plus de 60 mètres environ alors que le panneau d'information mentionne quant à lui une

largeur de 30 mètres. Il est répondu à Monsieur ROBIN concernant son questionnement sur la qualité des eaux de baignade que les analyses révèlent une qualité satisfaisante, les résultats sont affichés sur les différentes plages concernées.

Madame GRONDIN fait part de la problématique du niveau de loyer des logements HLM qui atteignent des niveaux proches de ceux du parc privé.

Madame le Maire et Madame BESNARD indiquent que ce problème a été soulevé auprès de Vendée Habitat qui a décidé d'augmenter les loyers à l'occasion de départs de locataires car ces loyers étaient trop bas.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance à 20h08.